

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019
PROCES VERBAL

A. APPEL

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi 4 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angèle THULLIEZ, 1^{ère} adjointe au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 28 Novembre 2019

PRESENTS : THULLIEZ Angèle, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, SABATHIER Pierre, MARQUES Ana, LANDO Marylène, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

PROCURATIONS : IDRAC Francis à THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien à SABATHIER Pierre, NINARD Yannick à TANCOGNE Bernard, CZAPLICKI Thierry à DUBOSC Patrick, VILSONI Emilie à LOMBARD Evelyne

ABSENTS : CORNETTE Elisabeth, DALBY Raphaël, LAHILLE Bertrand, OREL Simon, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : CLAIR Christine

Mme THULLIEZ excuse M. Le Maire retenu à des obsèques en Aveyron.

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
--

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte des décisions prises :

N°	DATE	OBJET	MONTANT HT	BENEFICIAIRE
87	18/11/2019	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - PRÊT 250 000 € - BANQUE POSTALE - 15 ANS	250 000,00	BANQUE POSTALE
88	18/11/2019	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - PRÊT 750 000 € - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE - 15 ANS	750 000,00	CREDIT AGRICOLE
89	19/11/2019	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - PRÊT 250 000 € - BANQUE POSTALE - 15 ANS - Modification décision N°201911087 du 18/11/19 de même objet	250 000,00	BANQUE POSTALE
90	19/11/2019	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - PRÊT 750 000 € - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE - 15 ANS - Modification décision N°201911088 DU 18/11/19 de même objet	750 000,00	CREDIT AGRICOLE
91	19/11/2019	BUDGET SERVICE DE L'EAU - PRÊT 100 000 € - BANQUE POSTALE - 15 ANS	100 000,00	BANQUE POSTALE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de ces décisions.

D. FINANCES

3. NOUVELLE CASERNE CENTRE DE SECOURS – Plan de financement

Mme THULLIEZ prend la parole et donne lecture du projet de délibération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, dite « loi de Départementalisation », le service départemental d'incendie et de secours du Gers assure la gestion de l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exercice des services d'incendie et de secours sur son territoire d'intervention.

Monsieur le Maire rappelle que par convention conclue le 23 octobre 2000, la commune de l'Isle Jourdain a mis à disposition à titre gratuit, à compter du 1er janvier 2000, au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers, la Caserne sise Place du Foirail à l'Isle Jourdain, Section BI N°850 pour une superficie de 24 a 22 ca.

Plus d'une vingtaine d'années après la départementalisation du service public d'incendie et de secours, l'héritage immobilier mis à disposition du SDIS par la Commune nécessite des remises à niveau très importantes. Afin de maintenir la qualité du service, le SDIS 32 a inscrit dans sa politique immobilière des prochaines années, l'engagement de construction d'une nouvelle caserne à l'Isle Jourdain. Ainsi, le SDIS 32 a pris la décision d'investir dans la construction de nouveaux équipements à l'Isle Jourdain, ceux précités ne correspondant plus au besoin.

Les travaux de construction des casernes de pompiers, s'ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Gers, peuvent être cofinancés par les collectivités.

L'Isle Jourdain est ainsi concerné par ce projet de construction de la caserne, destinée à assurer une meilleure couverture des secours.

Le Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Gers financera les travaux à hauteur de 50 %, le solde étant financé par la commune de l'Isle Jourdain.

Le coût estimatif des travaux est estimé à un montant de 1.700.000,00 € TTC, soit 1.416.666,00 € HT.

La part financée par la commune de l'Isle Jourdain s'élève donc à un total de 708.000,00 € HT, elle sera appelée selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 50 % sur l'exercice 2020 ;
- 50 % sur l'exercice 2021.

Une convention de financement sera établie à l'issue de la phase de consultation des entreprises qui prendra en compte le coût définitif de travaux.

La commune de l'Isle Jourdain prendra à sa charge, 50 % de ce coût définitif.

M. VERDIE : La Commune percevra-t-elle des subventions ?

M. DUBOSC : Non

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'engagement financier de la commune à hauteur de 50 % du coût définitif des travaux réparti en deux versements, soit 50 % en 2020 et 50 % en 2021.

E. INTERCOMMUNALITE

4. GYMNASE INTERCOMMUNAL GASCOSPORT – Convention prestation de service

Mme THULLIEZ donne lecture du projet de délibération.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal a prolongé la durée d'exécution de la convention d'entretien du gymnase Gasco'Sports, signée avec la communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine jusqu'au 31 décembre 2019.

Il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention de prestation de service afin de définir les modalités de réalisation prestations d'entretien à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Commune réalisera l'entretien du gymnase selon les conditions suivantes :

- Période n°1 : Entretien courant du gymnase en période scolaire, à raison de 36 semaines par an (selon calendrier scolaire annuel) et pour un montant annuel global de 23 861 €.
- Période n°2 : Entretien réalisé à bons de commande en période de vacances scolaires (16 semaines par an) et pour montant maximum annuel estimé à 3 960€.

La nouvelle convention est annexée à la présente.

Mme THULLIEZ : Le conseil communautaire a également voté cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de prestation de service, jointe en annexe de la délibération, à intervenir entre la commune de l'ISLE JOURDAIN et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour la réalisation de l'entretien du gymnase intercommunal pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

- AUTORISE Madame Angèle Thulliez, première adjointe, à signer ce document.

F. AFFAIRES GENERALES

5. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'HESTEIL – Autorisation environnementale

Mme THULLIEZ donne lecture du projet de délibération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 22 novembre 2019, Madame La Préfète du Gers nous a transmis copie de l'arrêté préfectoral prononçant l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 et suivants du code de l'environnement concernant les travaux d'aménagement de l'Hesteil sur la Commune de l'Isle Jourdain par le Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents.

En application de l'article R181-44 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est informé, un extrait de cet arrêté a été affiché en Mairie et cette décision est conservée afin que des tiers puissent éventuellement la consulter.

M. DUPOUX : L'aménagement de l'Hesteil, vous connaissez l'historique. Maintenant nous avons l'autorisation environnementale pour lancer le chantier. Cela n'a pas été simple, parce que vous voyez, nous ne l'avons obtenu que fin novembre. Nous aurions aimé que le chantier se déroule avant la fin de l'année, d'autant plus qu'il y avait aussi un petit souci de compétence entre la communauté de communes et le syndicat. Aujourd'hui, l'entreprise choisie, Montieux de Vic Fezensac, est venue faire quelques repérages et a accompagné l'huissier pour expertiser les alentours du chantier, vérifier l'état des voiries, des trottoirs pour éventuellement devoir les réparer après les travaux. Ceux-ci devraient débiter le 9 décembre si le temps le permet. Ils travailleront jusqu'aux congés de Noël et reprendront un peu en janvier. J'ai prévu d'organiser une petite réunion d'information. C'est quand même un projet qui a démarré après l'évènement orageux de 2014. Lors de cette réunion, nous présenterons la teneur du chantier, comment vont être épandues les terres dans les champs

à proximité. A ce sujet, nous avons conventionné avec la famille Dethomas. J'en profite pour vous inviter. Ce sera certainement le 11 décembre à 18h30. Comme il s'agit d'un dossier très ancien, que beaucoup de personnes étaient concernées, habitants de la rue de Rozès, de la rue Saint Jacques, certains de la rue de l'Egalité, nous avons souhaité faire cette réunion pour expliquer que nous avons quand même réussi à aboutir et à faire un certain aménagement mais que cela n'est pas fini puisque les agriculteurs se lancent dans des changements de pratiques culturales, comme cela a été évoqué dernièrement en conseil communautaire, pour éviter l'érosion des sols en amont du bassin. Et aussi, nous allons essayer de poursuivre l'aménagement entre les deux ponts. C'est ce que j'expliquerai aux personnes encore réticentes si elles viennent. Tout le monde fait des efforts, les agriculteurs, les collectivités. Si vous souhaitez avoir des explications, n'hésitez pas à venir me voir, sinon à participer à la réunion d'information.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PREND acte de cette décision.

G. INFORMATIONS

/

H. QUESTIONS DIVERSES

Mme ROQUIGNY : *L'Isle Jourdain a reçu deux prix au concours des villes et villages fleuris. Un prix officiel départemental pour les villes de plus de 1500 habitants pour récompenser les aménagements végétalisés et la mise en valeur du patrimoine. Un deuxième prix exceptionnel « paysage et biodiversité » a aussi été décerné par un jury composé du CAUE, de membres de la DASEA, du CPIE arbres et paysage... pour récompenser notre gestion environnementale particulièrement poussée à l'Isle Jourdain et notre attention particulière à la préservation de la biodiversité. Nous avons reçu 9 arbustes, un abonnement à la revue de l'agence française de la biodiversité, les diplômes et un livre. Nous souhaitons faire un massif spécialement dédié à ce label villes et villages fleuris avec les 9 arbustes. Peut-être à côté de l'Office du Tourisme.*

Mme NICOLAS : *C'est quoi comme essence ?*

Mme ROQUIGNY : *9 essences différentes locales qui feront maximum 2 mètres.*

Mme THULLIEZ : *La Commune concourt chaque année. Nous n'avons jamais concouru pour avoir 1 fleur car c'est très difficile et contraignant. Si nous avons 1 prix ou comme cette année 2 prix, c'est grâce au travail de Martine Roquigny et des services techniques, notamment du service espaces verts.*

Mme ROQUIGNY : *Quand le CAUE a visité la ville, les membres ont été étonnamment surpris et ils nous ont dit que la ville pourrait concourir facilement pour la 1^{ère} fleur et que pour la 2^{ème} il ne manquait pas grand-chose. Ils vont nous donner des petits conseils pour améliorer. Cette année, il n'y a pas eu de concours pour les fleurs. Cela se fait tous les 4 ans. On ignore si ce label sera maintenu ou plus espacé car il s'agit d'une histoire de moyens.*

Mme LOMBARD : *Je souhaite faire un point sur l'organisation du service éducation jeunesse par rapport à la grève du 5 décembre sur la réforme Macron sur les retraites. L'ensemble des enseignants de René Cassin et d'Anne Frank se sont déclarés grévistes. C'est pour cela que nous organisons le service minimum sur le groupe scolaire où nous accueillons aussi les enfants de René Cassin et d'Anne Frank. Le service restauration fonctionnera mais de façon « dégradée ». Tout enfant qui n'a pas d'autre moyen de garde pourra être accueilli par les services communaux et intercommunaux.*

Le prochain conseil municipal est programmé pour le Jeudi 19 Décembre 2019 à 20h45.

Mme THULLIEZ : *L'assemblée des territoires a été une grande réussite lundi 2 décembre dernier grâce à l'implication de tous les services. Il y avait beaucoup de monde et notamment des élus qui venaient de très loin pour certains.*

Le 13 décembre 2019

LA SECRETAIRE – Christine CLAIR